



**MANUEL TECHNIQUE**  
DES 7<sup>èmes</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE

**HANDI**  
**SPORT**



# Sommaire

## Rappel réglementation générale.....3

- Jurys internationaux .....3
- Rémunérations .....3
- Causes de disqualification .....3

## Description de la compétition.....4 « Athlétisme handisport »

- Participants .....4
- Dates .....5
- Calendrier des épreuves .....5
- Sites .....5
- Épreuves .....6
- Remise des médailles .....6
- Règles de publicité .....6

## Aspects techniques relatifs à la compétition « Athlétisme handisport » .....7

## Équipements sportifs et engins de compétition .....11

## Renseignements médicaux .....11

## Annexes .....13

- **Annexe A** : Plan des sites .....13
- **Annexe B** : Horaires des épreuves .....14
- **Annexe C** : Minima de qualification .....19

## Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7<sup>ème</sup> édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7<sup>ème</sup> édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Les compétitions d'athlétisme handisport se dérouleront suivant les règlements du comité international paralympique sous le contrôle de la déléguée technique nommée à cet effet, Mme. Lucile Govaere.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions d'athlétisme handisport, à la charge du CNJF, seront agréés par l'IPC : sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement...

Les responsables « athlétisme handisport » nommés pour chaque délégation ne sont pas chargés des problèmes des aspects d'engagement, des transports internationaux, d'hébergement, de visas, des tenues vestimentaires, participations aux cérémonies d'ouverture et de clôture, assurances... qui sont du ressort de la délégation elle-même.

## Rappel

### règlementation générale

- Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont habilités à inscrire des concurrents aux concours d'athlétisme handisport, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).

- Les participants doivent:

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;

- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des règles des Jeux qui traite des engagements;

- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et avant) et de moins de 35 ans (nés au 1<sup>er</sup> janvier 1978 et après).

- Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

## Jurys internationaux

### Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise, mais il n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

### Le comité d'appel

Le comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel.

## Rémunérations

Les concurrents ne perçoivent aucune rémunération.

## Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la Fédération Internationale peuvent entraîner la disqualification de l'athlète et de l'équipe.

# Description

## de la compétition « Athlétisme Handisport »

### Structure d'organisation de la compétition d'athlétisme Handisport

La compétition d'athlétisme handisport, des VII<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie est organisée selon la réglementation de l'IPC. Toutefois, en concertation avec l'IPC, le CIJF adop-

tera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par l'IPC.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF	IPC	CNJF
Directeur CIJF: <b>Mahaman-Lawan Seriba</b>	Délégué Technique de l'IPC: <b>Mme. Lucile Govaere</b>	Directeur général CNJF: <b>Bernard Maccario</b>
Experts sports au CIJF: <b>M. Michel Deronzier et Mme Zeina Mina</b>		Coordonnateur des compétitions sportives au CNJF: <b>M. Julien Schramm</b>
		Coordonnateurs de la compétition d'athlétisme au CNJF: <b>M. Pierre Weiss et M. Clément Rubechi</b>

## Participants

### Qualifications

Seuls les athlètes ayant réussi les minima de qualification figurant en *Annexe C* pourront participer aux Jeux de la Francophonie.

La période au cours de laquelle ces performances doivent être réalisées, s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013. Elles doivent être établies dans des conditions définies à l'*Annexe C*.

Tout État ou gouvernement ne possédant **aucun athlète ayant réalisé les minima** pourra inscrire 1 athlète féminin et 1 athlète masculin, dans les courses uniquement.

**Nombre de participants** : chaque délégation peut engager un maximum de quatre athlètes par épreuve, sous réserve que tous les athlètes aient satisfait aux minima.

### Engagements

**Engagement par nombre** : Les formulaires d'engagement par nombre, par épreuve, doivent parvenir à l'adresse du CNJF, le 20 juin 2013 avant minuit heure locale française.

**Engagement par nom** : Les formulaires d'engagement définitif pour les épreuves d'athlétisme, indiquant les noms des concurrents et autres participants, doivent parvenir à l'adresse du CNJF le 30 juin 2013 avant minuit, heure locale de France. Les inscriptions ou modifications qui parviendront après cette date ne seront pas acceptées.

**Suppression d'une épreuve :** Si à la date du 31 juillet, une épreuve compte moins de 8 athlètes, cette épreuve ne sera pas organisée. Le CNJF en informera les délégations.

**Confirmation définitive des concurrents :** A leur arrivée à Nice, les équipes recevront les formulaires de confirmation définitive et les chefs de délégations, ou leurs représentants, devront confirmer les noms des athlètes engagés qui prendront réellement part à la compétition, de préférence au CIT (ou à défaut dans l'un des bureaux de l'Organisation installés dans les lieux d'hébergement) selon le tableau ci-dessous.

Journées de compétition	Date limite de confirmation finale
Mardi 10 septembre	10h - Dimanche 8
Mercredi 11 septembre	12h - Mardi 10
Jeudi 12 septembre	12h - Mercredi 11

## Dates

Les compétitions d'athlétisme handisport se dérouleront di mardi 10 au jeudi 12 septembre 2013.

**Non-participation :** tout athlète qui, après avoir été confirmé ou après qualification suite à une série/tour qualificatif, ne participe pas à l'épreuve sans raison valable (par exemple : un certificat médical émis par le médecin officiel des Jeux) sera exclu de toutes les autres épreuves de la compétition, y compris les relais (Section 2 règle 5.3 de l'IPC). Les retraits après Confirmations Définitives doivent être signalés au CIT. La raison du retrait doit être motivée en détail, son acceptation sera à la discrétion du Délégué Technique IPC.

## Calendrier des épreuves

Les horaires des compétitions figurent en *Annexe B*.

Ils pourront être changés conjointement par le CNJF, les délégués techniques IAAF et IPC en fonction d'impératifs divers tels que le nombre de participants par épreuve.

Dates	Heures	Activités	Lieux
Samedi 7/09	A partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Lundi 9/09	A partir de 11h45	Réunion technique	UFR STAPS
Mardi 10/09	10h30 - 19h	Compétition	Parc des Sports Charles Ehrmann
Mercredi 11/09	10h30 - 19h	Compétition	
Jeudi 12/09	10h30 - 19h	Compétition	
Samedi 14/09	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis Salle Apollon
Dimanche 15/09	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann

## Sites

### Sites de compétition

Les épreuves sur piste se dérouleront sur les installations du Parc des Sports Charles Ehrmann d'une capacité de 12500 spectateurs. (*Annexe A*)

La chambre d'appel se situera sous une tente placée sur la pelouse du terrain d'échauffement près de la rampe d'accès.

Adresse : Le Parc des Sports Charles Ehrmann  
Terrain Honneur - 155, route de Grenoble - 06200 Nice

### Terrain d'échauffement

Le Parc des Sports Charles Ehrmann (PSCE) est équipé d'un terrain d'échauffement situé juste à l'arrière de la tribune principale (cf. en *Annexe A*).



## Sites d'entraînement

Les athlètes pourront s'entraîner de 10h30 à 12h30 et de 16h à 19h sur les installations du PSCE et pour les fauteuils de course, de 14h à 16h sur les mêmes installations.

Une **salle de musculation** sera disponible dans la Salle adjacente au PSCE.

Les **horaires définitifs des entraînements** seront mis à la disposition des chefs des délégations à leur arrivée à Nice.

**Équipement**: sur chaque site d'entraînement, du matériel sera mis à la disposition des athlètes et des entraîneurs.

Les athlètes et les entraîneurs emprunteront cet équipement en échange de leur carte d'accréditation à l'agent responsable.

### Visites des lieux

Une visite des **installations d'athlétisme du PSCE** sera organisée afin de renseigner les chefs des délégations sur l'emplacement exact des principaux services du stade: elle aura lieu **le lundi 9 septembre à 10h**. Les personnes désireuses de participer à cette visite doivent s'adresser au CIT.

### Transports locaux

Les transports spécifiques pour les épreuves d'athlétisme concernent essentiellement les transferts des lieux d'hébergement vers le PSCE. Ils se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le guide des transports.

## Épreuves

Les épreuves choisies seront organisées selon les spécificités définies dans les règlements de l'IPC.

### Hommes :

- > **400 m T54** (fauteuil)
- > **Longueur F13** (mal voyants) (épreuve ouverte à la catégorie F12 sans guide)
- > **Disque F 32-33-34** (fauteuil)

### Femmes :

- > **400 m T13** (épreuve ouverte à la catégorie T12 sans guide)
- > **Longueur F13** (mal voyants)
- > **Disque F40**

## Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter. Voir horaires provisoires en *Annexe B*.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- > les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.
- > les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- > le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- > pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la Délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

## Règles de publicité

Toute publicité figurant sur les tenues ou les sacs devra être conforme aux réglementations IAAF et IPC.

Notamment, le logo de l'équipementier doit mesurer au maximum 30 cm<sup>2</sup> sur la tenue de compétition et 40 cm<sup>2</sup> au maximum sur les « sweaters », maillots et vestes.

Équipement IPC spécifique :

- > les fauteuils de course sont considérés comme trois pièces d'équipement (2 grandes roues et le cadre).
- > les fauteuils de lancer sont considérés comme une pièce d'équipement.

Toute publicité illégale sera couverte par du ruban adhésif. Le fait de retirer ce ruban peut entraîner la disqualification de l'athlète.

# Aspects techniques *relatifs à* *la compétition « Athlétisme handisport »*

## Réunion technique

Elle aura lieu le **lundi 9 septembre 2013 à 11h45** à l'UFR STAPS. Elle fournira des mises à jour et de nouvelles informations qui ne figurent pas dans le manuel technique. Chaque délégation peut être représentée à la réunion **au plus par 2 personnes** et un interprète si besoin est. Le délégué technique de l'IAAF assisté du délégué technique de l'IPC, présidera la réunion qui se déroulera en français.

Toutes les **questions** éventuelles concernant la compétition d'athlétisme doivent être formulées sur un formulaire fourni par le CIT. Ce formulaire doit être ensuite remis au CIT au plus tard la veille de la réunion technique (8 septembre 2013) avant 18h. Aucune autre question ne sera acceptée pendant la réunion technique.

## Programme de la réunion technique

- > **09h00 - 10h30** : Réunion des chefs d'équipes
- > **11h00 - 11h45** : Réunion technique athlétisme
- > **11h45 - 12h15** : Réunion technique athlétisme handisport

## Ordre du jour

- > Mot de bienvenue : directeur d'athlétisme ;
- > Présentation des officiels responsables de la compétition.
- > Confirmation ou modifications des horaires de la compétition ;
- > Procédure de la qualification pour les courses et les concours ;
- > Montée de barres ;
- > Chambre d'appel ;
- > Réclamations ;
- > Contrôle antidopage ;
- > Réponses aux questions écrites.

## Chambre d'appel

Tous les athlètes devront se présenter à la chambre d'appel conformément aux **horaires d'enregistrement** indiqués ci-dessous. Les horaires peuvent légèrement changer en fonction du nombre d'engagés, l'horaire précis des appels, série par série, sera publié après la confirmation des engagements définitifs.

Les athlètes qui ne se présenteront pas à la chambre d'appel à temps sans motif valable, pourront être exclus de l'épreuve en question et de toute autre épreuve des Jeux, y compris des relais.

Le contrôle des athlètes sera effectué dans la **chambre d'appel handisport**. Cette zone n'est accessible qu'aux athlètes participants aux prochaines épreuves ; elle n'est pas ouverte aux officiels des équipes.

Pour rappeler aux athlètes l'heure de convocation à la chambre d'appel, des appels seront effectués au travers de la sonorisation spécifique du stade d'échauffement.

Les **procédures** suivantes auront lieu dans la chambre d'appel :

- > Identification des athlètes à l'aide des cartes d'accréditation et des dossards,
- > Vérification de l'uniforme des athlètes,
- > Inspection des effets personnels,
- > Contrôle des pointes (nombre, forme et taille),
- > Contrôle des fauteuils.

Il sera procédé à une **inspection** visant à contrôler les objets interdits et illégaux ; les articles personnels (magnétoscopes mobiles ou appareils similaires...) ne seront permis que dans les limites de la partie II section 2 règle 7.2 de l'IPC. Notamment, les dictaphones, radios, lecteurs CD/MP3, téléphones portables, appareils photo, etc. ne seront pas autorisés.

Épreuve	Chambre d'appel		A la zone de compétition
	Ouverture (Premier appel)	Clôture	
400 m fauteuil	30'	20'	15'
Longueur et disque	50'	40'	30'

Tout objet en infraction avec la réglementation technique ou publicitaire de l'IPC sera confisqué. Les objets confisqués pourront ensuite être récupérés au CIT après l'épreuve.

La conformité des chaussures et des pointes avec la partie II section 2 règle 6.2 à 7 de l'IPC sera vérifiée; notamment, les dimensions maximales autorisées pour les pointes sont de 9 mm; si elles ne sont pas conformes, l'athlète devra les changer pour des pointes de dimension réglementaire.

## Dossards

Les dossards seront distribués aux délégations à l'issue de la réunion technique.

Les athlètes recevront **3 dossards (sauf les athlètes en fauteuil qui en recevront 4)**, qui devront correspondre aux informations indiquées sur les listes de départ, comme suit :

- > 2 dossards avec numéros (3 pour les fauteuils)
- > 1 dossard avec le nom de l'athlète

Chaque athlète doit porter **2 dossards durant les épreuves**, l'un sur la poitrine et l'autre dans le dos, celui avec le nom sur sa poitrine et celui avec le numéro sur son dos. Cas particulier des fauteuils de course et de lancer qui mettront un dossard supplémentaire à l'arrière du fauteuil.

Le **dernier dossard** pourra être épinglé sur le sac ou sur le survêtement.

Les dossards ne doivent pas être coupés, pliés ou masqués de quelque façon que ce soit. Le défaut de se conformer à la **partie II section 2 règle 6.8 de l'IPC** pourrait entraîner la disqualification ou l'imposition d'une sanction.

Les athlètes participant aux épreuves de courses doivent coller sur leurs hanches les numéros qui leur seront attribués par l'aide starter au moment du départ. Cas particulier des fauteuils qui colleront le numéro sur leur casque.

## Commandements de départ

Le starter donnera ses directives en français.

Pour les courses de 400 m ou moins, les directions suivantes seront utilisées :

- > À vos marques
- > Prêts
- > Tir du pistolet

## Chronométrage et mesurage

Le chronométrage officiel et le mesurage seront assurés par une compagnie spécialisée.

Pour la course en fauteuil, l'arrivée sera prise au niveau de l'axe de la roue avant des fauteuils.

Pour le lancer de disque F32-33-34, le classement s'effectuera à l'issue du concours grâce à un nombre de points rapportés par la performance reliée à chaque catégorie de handicap (utilisation de la table de cotation RAZA). Les essais supplémentaires seront aussi organisés en fonction de ce classement aux points. Chaque athlète a droit à trois essais exécutés consécutivement; les finalistes bénéficieront des trois essais supplémentaires.

## Records des Jeux

La première liste des records des Jeux sera établie à l'issue de l'édition 2013; une performance sera reconnue comme nouveau record si elle remplit l'intégralité des conditions techniques pour être homologuée en tant que record du monde.

## Officiels de la compétition

La Fédération Française d'Athlétisme en étroite collaboration avec la Ligue de Côte d'Azur désigne l'ensemble des officiels locaux.

L'IPC a désigné la déléguée technique :

**Mme Lucile Govaere.**

CJF et CNJF, sur proposition du délégué technique, ont désigné les Juges Internationaux :

### • Jury d'Appel:

La déléguée IPC choisira les trois membres du jury d'appel parmi les représentants des délégations ITO/ATO :

Pierre Delacour (FRA) (chef)  
Samuel Da Silva Lopes (POR)  
Mohamed Ghozali (ALG)  
Fatou Sissoko (SEN)  
Hammou Tijani (MAR)

## Jury d'appel - Réclamations - Appel

Le jury d'appel des épreuves d'athlétisme est composé de 3 membres nommés par le délégué technique de l'IPC.

Ce jury ne statuera que sur les réclamations d'ordre technique concernant le déroulement des épreuves d'athlétisme handisport.

Le CIJF pourra envoyer un délégué pour assister aux délibérations du jury; ce délégué n'a aucune voix délibérative.

La procédure des réclamations se fera conformément à la partie I chapitre 4.2 et La partie II section 1 règle 2.7 de l'IPC.

Toute réclamation doit être faite en premier lieu oralement au juge-arbitre par l'athlète lui-même, par quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant l'équipe.

Si le juge-arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du CIT.

Une personne ou une équipe ne peut faire de réclamation que si elle concourt dans le même tour de l'épreuve à laquelle la réclamation (ou l'appel qui s'ensuit) se rapporte (ou si elle concourt dans une compétition pour laquelle on est en train d'effectuer un décompte des points par équipes).

Pour arriver à une décision équitable, le juge-arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire, y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel, ou toute autre preuve vidéo disponible. Le juge-arbitre peut trancher la réclamation ou la transmettre au jury d'appel.

### Si le juge-arbitre prend une décision,

- il devra informer immédiatement le CIT de l'heure de la décision. En cas d'incapacité du juge-arbitre à communiquer sa décision verbalement à l'équipe ou à l'athlète concerné, l'heure officielle de la notification sera celle où le CIT aura été informé.
- il y aura droit d'appel auprès du jury d'appel.

### Un appel auprès du jury d'appel doit être déposé au CIT dans les 30 minutes qui suivent:

- l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve suite à la décision du juge-arbitre
- la notification aux personnes qui protestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de 200 euros qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Le jury d'appel informera toutes les parties concernées (y compris le CIJF) des décisions prises et s'assurera que, le cas échéant le classement officiel soit modifié.

Les décisions du jury d'appel sont sans appel.

## Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler **tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel**.

### Il peut être saisi par:

- > le représentant de l'IAAF
- > le représentant de l'IPC
- > le président du CNJF
- > le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Ses décisions sont sans appel.

## Centre d'Information Technique (CIT)

Le CIT sera situé **au rez-de-chaussée du stade**. Le CIT assurera la bonne liaison entre chaque équipe et le CNJF, les délégués techniques de l'IPC et la direction de la compétition pour toute la partie technique.

### Il sera notamment chargé de:

- > L'affichage sur le tableau concernant toutes les communications officielles adressées aux équipes, y compris les listes de départ, les résultats et les horaires de la chambre d'appel. Les mêmes informations seront affichées à l'aire d'échauffement.
- > La distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes de la part du délégué technique et de la direction de la compétition via leurs casiers. Il est de la responsabilité du chef de délégation de récupérer régulièrement ces informations dans le casier de sa délégation.
- > La distribution de pass spéciaux;
- > La réception de la confirmation des équipes de relais;
- > La réception des appels par écrit.

Ses dates et heures d'ouverture seront: *voir tableau page suivante*.

Le CIT (tout comme les BID) sera équipé de casiers par délégation; le retrait des informations se fera par le biais d'une accréditation spéciale.

## Dates et heures d'ouverture du Centre d'Information Technique (CIT)

Dates	Matin	Après-midi
Lundi 9/09	09h à 13h	15h à 20h
Mardi 10/09	09h à 13h	15h à 20h30
Mercredi 11/09	09h à 13h	15h à 20h
Jeudi 12/09	09h à 13h	15h à 20h30
Vendredi 13/09	09h à 13h	15h à 20h30
Samedi 14/09	-	15h à 19h30

### Bureau de l'Organisation

Les délégués techniques de l'IAAF et de l'IPC, les responsables-athlétisme de l'organisation auront un bureau au premier étage du Stade Ehrmann.

### Contrôle après la compétition

Tous les athlètes (à l'exception de ceux qui participent à des épreuves combinées) doivent quitter la piste en passant par la zone mixte, où les journalistes peuvent procéder à de courtes entrevues. Les trois premiers athlètes de chaque finale devront participer à l'entrevue officielle.

Une fois qu'ils ont franchi la zone mixte, les athlètes doivent se diriger vers l'aire de contrôle après la compétition où ils pourront récupérer leurs effets.

#### Procédure à suivre pour quitter le terrain :

> courses: les athlètes doivent quitter le terrain aussitôt l'épreuve terminée.

> lancer du disque, saut en longueur: les athlètes doivent quitter le terrain, selon le cas, après le 3<sup>e</sup> tour ou à la suite des trois essais supplémentaires;

En finale, les vainqueurs effectuent un tour d'honneur.

Les délégations, dont au moins un des athlètes aura remporté une médaille seront mises au courant du protocole des cérémonies de remise des médailles par le responsable du protocole chargé de la remise des médailles.

Les athlètes qui ont été choisis en vue d'un contrôle de dopage en seront informés dans la zone post-compétition; un agent de contrôle de dopage accompagnera chaque athlète pendant toute la durée de son passage dans la zone mixte jusqu'au centre de contrôle de dopage. L'athlète pourra récupérer ses vêtements dans l'espace réservé à l'aire de contrôle post-compétition.

Une entrevue télévisée peut être menée dans le stade immédiatement après chaque finale, et d'autres entrevues éclair peuvent être menées par la suite dans un lieu préalablement déterminé.

# Equipements sportifs et engins de compétition

## Marques d'élan

Aucun athlète ne pourra utiliser ses propres marques. Les dispositions IPC de la partie II section 4 règle 24.3 seront appliquées.

Les concurrents aux épreuves de longueur devront utiliser les marques fournies par l'Organisation. Elles seront disponibles sur l'aire de l'épreuve.

Pour le lancer du disque, les athlètes devront utiliser un seul repère fourni par l'Organisation, à placer au sol immédiatement derrière ou à côté du cercle.

## Lancer du disque

L'Organisation fournira 3 engins sur le terrain principal et 2 sur le terrain d'échauffement / entraînement :

- Hommes > 1 kg
  - Femmes > 750 g (*fournis par FFH*)
- L'utilisation d'engins de compétitions personnels sera permise à condition que :
- ils soient vérifiés en présence de l'athlète / Officiel ; le bureau de vérification des engins personnels se trouvera dans l'un des vestiaires, la veille de chaque épreuve de lancer ; les engins ne seront rendus aux athlètes que le jour de l'épreuve sur le terrain d'échauffement. Il sera remis un reçu à chaque athlète.

- ils seront mis à la disposition de tous les autres compétiteurs.

## Vêtements des participants

Conformément à la partie II section 2 règle 6.1 de l'IPC, tous les athlètes doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation. Les uniformes feront l'objet d'une vérification visant à déterminer s'ils correspondent à ceux présentés par le chef de la délégation. Tout athlète ne portant pas l'uniforme officiel de son équipe pourrait entraîner sa disqualification.

## Réception et stockage des engins et équipements sportifs

Parc des Sports Charles Ehrmann  
155, route de Grenoble - 06200 Nice

Contact CNJF : Service logistique - [logistique@nice2013.fr](mailto:logistique@nice2013.fr) - Tél. +33 (0)4 97 13 57 00

Les engins et équipements sportifs peuvent parvenir à partir du 10 juillet 2013, accompagnée d'une fiche signalétique (*fournie avec ce manuel*) à coller sur le colis précisant nom, prénom, discipline sportive et catégorie. Vous enverrez également la fiche de liaison (*fournie avec ce manuel*) par e-mail à l'adresse suivante : [logistique@nice2013.fr](mailto:logistique@nice2013.fr)

# Renseignements médicaux

## Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans tous les lieux d'hébergement, au Parc des Sports Charles Ehrmann, sur les lieux d'entraînement, d'échauffement, sur le terrain et sur les parcours hors stades. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

## Physiothérapie :

Les services médicaux du CNJF proposeront des services au stade, sur le site d'entraînement et sur les sites d'hébergement des équipes. Un nombre suffisant d'emplacements de physiothérapie sera mis à la disposition des équipes possédant leur propre encadrement médical. Dans les sites d'hébergement des équipes, une salle de physiothérapie commune sera à la disposition des équipes ayant du personnel médical afin qu'elles puissent installer leurs tables de massage. Le CNJF apportera aussi ses propres services de physiothérapie pour les équipes ne disposant pas d'encadrement médical. Ces salles seront opérationnelles en journée et en soirée.

## Parc des Sports Charles Ehrmann :

Un centre médical équipé sera installé au stade. Il offrira un service de premier secours et une salle d'examen, une salle d'attente, une salle de traitement (physiothérapie, massage, etc.), des équipements médicaux et des médicaments. Le personnel médical sera composé d'une permanence de 1 médecin (*médecin du sport*), 1 infirmier et éventuellement 1 kinésithérapeute. Ces services médicaux fonctionneront pendant les heures de compétition et le personnel sera opérationnel une heure avant le début de la compétition et le restera jusqu'à la fin de la compétition.

**Terrain d'échauffement:** le centre médical principal sera celui du stade. Des emplacements pour physiothérapie/massage seront à la disposition des équipes.

**Autres informations:** les sites de compétitions et d'entraînement fourniront les équipes en glace (pour soins) et en eau potable pour les athlètes.

## Contrôles antidopage

Le CIJF effectuera des tests d'urine et de sang aussi bien au stade que dans les sites d'hébergement, conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions de l'IPC (règles de l'AMA). Il pourra aussi organiser tout autre test qui pourrait être nécessaire.

**Contrôle anti-dopage volontaire en cas de record national:** tout athlète qui aura établi un record national et qui n'a pas été choisi en vue d'un contrôle de dopage devra se soumettre volontairement à ce contrôle. À cette fin, il devra remplir et signer le formulaire de contrôle antidopage de l'IPC au CIT. La délégation de l'athlète doit acquitter les frais liés à ce contrôle de dopage avant que le test ne soit effectué. Elle peut procéder au paiement sur les lieux ou remplir un formulaire indiquant que le CNJF portera ces frais au compte de la délégation.

## Examens médicaux

**Examens médicaux:** tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des Jeux de la Francophonie. Ses résultats seront annulés.

## Annexes

- A** Plan de la zone de compétition et de la zone d'échauffement
- B** Horaires des épreuves (au 1.06.2013) et horaires des cérémonies de remise de médailles
- C** Minima de qualification

### Contact *du délégué technique IPC*

Lucile GOVAERE: Adresse m@il : lucile.athle@gmail.com

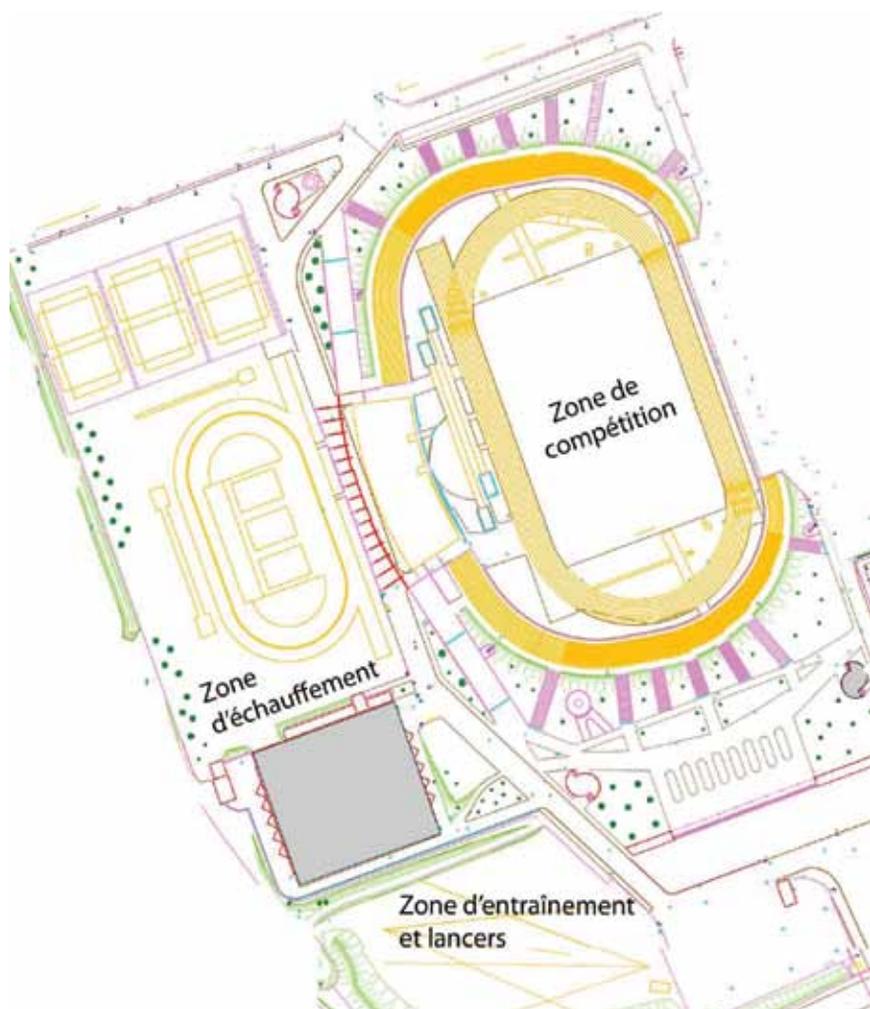
### Contacts *au CIJF*

Michel DERONZIER: Adresse m@il : michel.deronzier@free.fr - Tél. : +33 (0)6 74 15 51 57  
Zeina MINA: Adresse m@il : zeina\_mina@hotmail.com - Tél. : +961 32 80 835

### Contacts *au CNJF*

Clément RUBECCHI *Athlétisme – Handisport (Athlétisme)*:  
Adresse m@il : clement.rubechi@ville-nice.fr - Tél. : +33 (0)4 97 25 45 14  
Pierre WEISS *Athlétisme – Handisport (Athlétisme)*:  
Adresse m@il : pierre.weiss@iaaf.org - Tél. : +33 (0)6 07 93 16 12  
Michèle-Anne SAHIN *Handisport (Athlétisme)*:  
Adresse m@il : ma.sahin@orange.fr - Tél. : +33 (0)6 80 78 26 76

## ANNEXE A: *Plan des sites*



# ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

1<sup>er</sup> Jour: mardi 10 septembre 2013

10.30	100 m Haies	Femmes	Heptathlon
10.30	*Disque F32-33-34	Hommes	Handi/Sp Finale
11.10	Hauteur	Femmes	Heptathlon
11.30	*400 m T13	Femmes	Handi/Sp 1 <sup>er</sup> Tour
11.45	*400 m T54	Hommes	Handi/Sp 1 <sup>er</sup> Tour
12.00	100 m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
12.20	100 m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
15.45	*Disque handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire
16.00	Marteau	Hommes	Finale
16.05	Poids	Femmes	Heptathlon
16.10	1500 m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
16.20	*Longueur F13	Femmes	Handi/Sp Finale
16.35	400 m Haies	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
17.00	800 m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
17.25	Poids	Hommes	Finale
17.30	100 m	Femmes	Demi-Finales
17.50	100 m	Hommes	Demi-Finales
17.50	*Longueur F13	Hommes	Handi/Sp Finale
18.05	110 m Haies	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
18.10	Marteau	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.30	200 m	Femmes	Heptathlon
18.40	*Longueur Handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.50	10000 m	Hommes	Finale
19.00	Poids	Hommes	Cérémonie Protocolaire

\* = épreuves handisport

(\*) = cérémonies protocolaires concernant des épreuves organisées la veille

## ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

### 2<sup>e</sup> Jour: mercredi 11 septembre 2013

10.30	*Disque F40	Femmes	Handi/Sp Finale
10.40	Longueur	Femmes	Heptathlon
11.50	Javelot	Femmes	Heptathlon
15.50	*Longueur Handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.00	Perche	Femmes	Finale
16.05	10 000 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.10	Longueur	Hommes	Finale
16.20	110 m Haies	Hommes	Finale
16.35	100 m	Femmes	Finale
16.40	*Disque Handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.50	100 m	Hommes	Finale
17.05	400 m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
17.15	Disque	Hommes	Finale
17.20	110 m Haies	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.25	400 m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
17.30	Hauteur	Femmes	Finale
17.30	100 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.40	100 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.45	800 m	Hommes	Finale
17.55	Longueur	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.05	800 m	Femmes	Heptathlon
18.10	Perche	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.20	400 m Haies	Femmes	Finale
18.30	800 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.35	5000 m	Femmes	Finale
18.40	Heptathlon	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.55	Disque	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.00	4x100m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
19.20	4x100m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
19.05	400 m Haies	Femmes	Cérémonie Protocolaire

\* = épreuves handisport

(\*) = cérémonies protocolaires concernant  
des épreuves organisées la veille

## ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

### 3<sup>e</sup> Jour : jeudi 12 septembre 2013

10.30	100 m	Hommes	Décathlon
11.20	Longueur	Hommes	Décathlon
12.20	Poids	Hommes	Décathlon
16.00	Disque	Femmes	Finale
16.10	Hauteur	Hommes	Décathlon
16.15	Hauteur	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.20	5000 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.30	100 m Haies	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
16.50	400 m	Femmes	Finale
17.05	400 m	Hommes	Finale
17.20	3000 m Steeple	Femmes	Finale
17.30	Javelot	Hommes	Finale
17.30	Longueur	Femmes	Finale
17.35	400 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.40	*400 m T13	Femmes	Handi/Sp Finale
17.45	Disque	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.55	*400 m T54	Hommes	Handi/Sp Finale
18.05	400 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.10	400 m	Hommes	Décathlon
18.20	*400 m handi	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.30	1500 m	Femmes	Finale
18.35	3000 m Steeple	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.45	4x100m	Femmes	Finale
19.05	4x100m	Hommes	Finale
19.10	*400 m handi	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.15	Javelot	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.20	Longueur	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.25	1500 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire

\* = épreuves handisport

(\*) = cérémonies protocolaires concernant des épreuves organisées la veille

## ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

### 4<sup>e</sup> Jour : vendredi 13 septembre 2013

10.30	110 m Haies	Hommes	Décathlon
11.10	Disque	Hommes	Décathlon
11.20	200 m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
12.30	Perche	Hommes	Décathlon
15.50	4x100m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.00	Javelot	Hommes	Décathlon
16.05	4x100m	Hommes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.10	Perche	Hommes	Finale
16.20	1 500 m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
16.45	400 m Haies	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour
17.05	200 m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
17.35	200 m	Hommes	Demi-Finales
17.40	Marteau	Femmes	Finale
17.55	800 m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
18.00	Triple Saut	Hommes	Finale
18.05	Perche	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.25	100 m Haies	Femmes	Finale
18.40	1 500 m	Hommes	Décathlon
19.00	10 000 m	Femmes	Finale
19.10	Marteau	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.15	Triple Saut	Hommes	Cérémonie Protocolaire
19.20	100 m Haies	Femmes	Cérémonie Protocolaire
19.40	4x400m	Femmes	1 <sup>er</sup> Tour
19.45	Décathlon	Hommes	Cérémonie Protocolaire
20.00	4x400m	Hommes	1 <sup>er</sup> Tour

\* = épreuves handisport

(\*) = cérémonies protocolaires concernant  
des épreuves organisées la veille

## ANNEXE B: Horaires des épreuves d'athlétisme au 01.06.2013

### 5<sup>e</sup> Jour: samedi 14 septembre 2013

10.30	20 km Marche	Hommes&Femmes	Finale
15.40	20 km Marche	Hommes	Cérémonie Protocolaire
15.50	20 km Marche	Femmes	Cérémonie Protocolaire
16.00	400 m Haies	Hommes	Finale
16.00	Hauteur	Hommes	Finale
16.10	10000 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire (*)
16.15	200 m	Femmes	Finale
16.20	Poids	Femmes	Finale
16.30	200 m	Hommes	Finale
16.45	800 m	Femmes	Finale
16.55	400 m Haies	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.00	3000 m Steeple	Hommes	Finale
17.05	200 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.15	Triple Saut	Femmes	Finale
17.20	1500 m	Hommes	Finale
17.25	200 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.30	Javelot	Femmes	Finale
17.30	Hauteur	Hommes	Cérémonie Protocolaire
17.35	5000 m	Hommes	Finale
17.40	800 m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
17.55	3000 m Steeple	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.00	4x400m	Femmes	Finale
18.10	Poids	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.15	4x400m	Hommes	Finale
18.25	1500 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.30	Triple Saut	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.35	5000 m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.40	4x400m	Femmes	Cérémonie Protocolaire
18.50	4x400m	Hommes	Cérémonie Protocolaire
18.55	Javelot	Femmes	Cérémonie Protocolaire

### 6<sup>e</sup> Jour: dimanche 15 septembre 2013

9.00	Marathon	Hommes	Finale
9.00	Marathon	Femmes	Finale
12.15	Marathon	Hommes	Cérémonie Protocolaire
12.15	Marathon	Femmes	Cérémonie Protocolaire

\* = épreuves handisport

(\*) = cérémonies protocolaires concernant des épreuves organisées la veille

## ANNEXE C: *Minima de qualifications pour les épreuves « Athlétisme handisport »*

Hommes	Épreuves	Dames
53"	400 m T54	
	400 m T13	1"10
5,25 m	Longueur F13	4,50 m
	Disque F40	15 m
9 m	Disque F32	
14 m	Disque F33	
20 m	Disque F34	

La **période** au cours de laquelle ces performances doivent être réalisées, s'étend du **1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013**.

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le respect des Règles de l'IPC, dûment autorisées par l'IPC, ses Associations Continentales ou l'une de ses Fédérations Nationales.

Les performances réalisées lors d'**épreuves mixtes** pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la partie II section 2 règle 9 de l'IPC sont respectées

Les **performances** réalisées avec l'aide d'un vent supérieur à 2 m/s ne seront pas acceptées.

Sur 400 m seules les performances réalisées avec un chronométrage automatique défini à la partie II section 2 règle 20.14 à 20.24 de l'IPC seront acceptées.

Pour la course de 400 m, les performances réalisées sur **des pistes de plus de 400 m** ne seront pas acceptées.

7<sup>èmes</sup>

# JEU DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

[www.nice2013.fr](http://www.nice2013.fr)

## COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture  
06364 Nice CEDEX 4  
Tel : +33 4 97 13 57 00  
Fax : +33 4 97 13 57 20  
E-Mail : [contact@nice2013.fr](mailto:contact@nice2013.fr)



